



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**MAT.DESProc2-DOSE2@forces.gc.ca**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised;  
unless otherwise indicated, all terms and  
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé;  
indication contraire, les modalités de  
l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address Raison  
sociale et adresse du fournisseur/de  
l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Department of National Defence  
DES Proc 2-5-3  
Woodline Building  
2 Constellation Drive  
Ottawa ON



<b>Title - Sujet</b> Space System Engineering and Cost Analysis	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6369-200196	<b>Amendment No – No modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6369-200196	<b>Date</b> 2019-12-02
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b>	
<b>File No. - N° de dossier</b> W6369-200196	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>January 13, 2020</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire</b> 2pm Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine: Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre:</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Cherie Murray	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> DES Proc 2-5-3
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> 613-901-8477	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:</b> To be inserted upon award	

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone Facsimile</b> <b>No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



La présente modification no. 005 sert à

1- répondre aux questions suivantes :

	Questions	Réponses
10	Dans le cas où le soumissionnaire est une équipe industrielle (partenariat) avec un maître d'œuvre et des sous-traitants, les projets du sous-traitant peuvent-ils être inclus dans l'expérience du soumissionnaire? Autrement dit, TPSGC peut-il considérer «toute l'équipe industrielle» comme «le soumissionnaire»?	<p>Le terme «le soumissionnaire» est défini dans les Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels comme étant la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.</p> <p>Seulement l'expérience du soumissionnaire sera évaluée.</p>
11	Les 20 années d'expérience en SAR s'appliquent-elles à chaque membre de l'équipe, y compris le chef de projet ?	Les 20 années d'expérience représentent le total combiné de tous les membres de l'équipe proposés.
12	Je vous écris pour demander qu'une conversation soit ouverte concernant l'utilisation d'epost Connect pour soumettre notre proposition.	Cette invitation est envoyée directement par le MDN. Conformément aux instructions de la DP, toutes les propositions doivent être soumises à l'adresse électronique suivante : <a href="mailto:MAT.DESProc2-DOSE2@forces.gc.ca">MAT.DESProc2-DOSE2@forces.gc.ca</a>
13	Dans l'annexe A-3 pour le volet 3, sous 3.0 Tâches, il est indiqué que les concepts de conception proposés doivent répondre à toutes les exigences de priorité 1 et 2. Cependant, bon nombre de ces exigences sont purement liées au SAR. Le volet 3 vise-t-il uniquement à répondre aux exigences non liées à la SAR ?	Oui, le volet 3 vise uniquement à répondre aux exigences non liées à la SAR.



14	Afin de répondre aux exigences ELINT, celles-ci sont-elles mieux traitées dans le volet 1 ou le volet 3, ou les deux ?	Il s'agit d'un système non SAR qui serait mieux traité dans le cadre du volet 3.
15	Dans la pièce jointe 4.5, les critères d'évaluation pour le volet 3, sous O1, il est fait mention de Sigma Zero à bruit équivalent et des ambiguïtés. Ce sont des concepts liés au SAR. Doit-on les supprimer de O1?	Oui, La pièce jointe 4.5 est donc modifiée.
16	Question pertinente à la version anglaise seulement	
17	Les pièces jointes 4.2, 4.4 et 4.6, indiquent que «les soumissionnaires doivent fournir un tarif journalier ferme tout compris pour le total des ressources qui exécuteront les travaux en vertu de la section 3.1 de cet énoncé des travaux». De plus, il est indiqué à l'annexe B que «le paiement sera effectué pour les journées de travail». Veuillez préciser si une journée de travail se réfère à une journée individuelle plutôt qu'à une journée d'équipe et comment le taux journalier sera calculé	<p>Une journée de travail est le nombre total d'heures travaillées par l'équipe, jusqu'à un maximum de 7,5 heures par jour. Pour calculer les heures travaillées par l'équipe, le nombre total d'heures travaillées par chaque membre en une journée sera additionné puis divisé par le nombre de membres de l'équipe pour obtenir le total des heures travaillées par l'équipe.</p> <p>Par exemple, une équipe est composée de 3 personnes où le membre de l'équipe A a travaillé 2,5 heures, le membre de l'équipe B a travaillé pendant 5 heures et le membre de l'équipe C a travaillé 7,5 heures. Le total de 15 heures est ensuite divisé par 3 pour une journée d'équipe totale de 5 heures.</p> <p>L'annexe B Base de paiement a été modifié pour clarifier.</p>
18	Si nous fournissons les informations demandées dans la pièce jointe 4.1, est-ce	Les soumissionnaires sont priés de fournir les informations de la pièce jointe 4.1 ainsi



	suffisant pour satisfaire à la section 1, Soumission technique, p. 8? Ou une description distincte de l'exécution du projet est-elle requise pour démontrer notre «compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment elles répondent à ces exigences»?	que toute autre information qu'ils jugent suffisante pour démontrer leur expérience.
19	La LVERS fournie dans l'amendement 4 est très difficile à lire. Peut-on fournir une LVERS plus lisible	La LVERS ne contient aucune disposition de sécurité. Pour ceux qui souhaitent recevoir une copie plus lisible, elle sera envoyée par e-mail sur demande.
20	Le MDN attribuera «jusqu'à 3 contrats pour chacun des 3 volets, pour un total maximal de 9 contrats». «La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2020 inclus» <ul style="list-style-type: none"><li>• Quel est le budget total de cette partie du budget?</li><li>• Quelle est la date prévue pour l'attribution des contrats ?</li></ul>	Le MDN n'est pas libre de divulguer le budget pour ce besoin. La date d'attribution du contrat devrait se situer entre le milieu et la fin de janvier 2020.
21	La DP stipule: «La présentation aura lieu au Quartier général de la Défense nationale, situé au 101, promenade Colonel By, Ottawa, ON, ou au 3500, avenue Carling, Ottawa, ON. L'heure et le lieu seront précisés par le responsable technique. » <ul style="list-style-type: none"><li>• Étant donné que le voyage n'est pas remboursable, sera-t-il possible d'utiliser un lien de vidéoconférence pour la présentation ?</li></ul>	Le MDN acceptera un lien de vidéoconférence pour la présentation finale si la présence en personne n'est pas possible.
22	À la page 32, ANNEXE «A-2» 3.1.i Analyse technique et analyse des coûts d'un concept de conception d'exploitation de données, la DP stipule: «Les estimations de coûts des concepts proposés doivent décrire en détails les hypothèses utilisées pour estimer les couts pour la structure de répartition de travail (SRT) de niveau 2». <ul style="list-style-type: none"><li>•Le MDN peut-il fournir une définition d'un «niveau 2» de la SRT ou fournir une ressource en ligne qui définit ou décrit ce qui</li></ul>	Le niveau 2 de la SRT est défini comme étant les principaux éléments, pièces, phases ou livrables d'un système.



est requis? Quel niveau de détail est nécessaire ?	
--	--

2- et à effectuer les changements suivants:

- i. Supprimer la pièce jointe 4.5 **Critères d'évaluation technique obligatoires et cotés pour le volet 3 – Concept de la mission de rechange MOD. 001** et la remplacer avec le document suivant intitulé pièce jointe 4.5 **Critères d'évaluation technique obligatoires et cotés pour le volet 3 – Concept de la mission de rechange MOD. 002**;
- ii. Supprimer l'**annexe B Base de Paiement** et la remplacer par le document suivant intitulé **Annexe B Base de Paiement MOD. 001**.
- iii. Supprimer l'appendice B de l'annexe A – Attestations à l'étape de l'autorisation des tâches.



Pièce jointe 4.5 : Critères d'évaluation technique obligatoires et cotés  
pour le volet 3 – Concept de la mission de rechange – MOD 002

Critères	Critères obligatoires	Déclaration de conformité et renvoi à la soumission	Respecté	Non respecté
<b>O1</b>	<p>Le soumissionnaire doit avoir une expérience confirmée, au cours des cinq dernières années, de la date de fermeture de cette demande de proposition, de l'exécution d'une étude de concept de système électro-optique (EO) ou infrarouge (IR) qui doit comprendre des capteurs hyperspectre et multispectre. L'étude conceptuelle doit avoir couvert les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1- exigences en matière d'attribution de missions, de télémétrie et de télécommunications;</li><li>2- liens de communication (fréquences, bande passante);</li><li>3- composition, taille et orbites de la constellation;</li><li>4- recommandations en matière de capteurs et de types de capteurs, de charge utile secondaire, de bus, de bandes de fréquences;</li><li>5- analyse détaillée des paramètres des capteurs (fauchée, résolution, bande passante, taille de la scène);</li><li>6- estimations détaillées des coûts.</li></ol> <p>Pour démontrer la conformité, le soumissionnaire doit fournir des renseignements sur l'étude conceptuelle au moyen du modèle fourni à la pièce jointe 4.7.</p>			
<b>O2</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 15 ans, de la date de fermeture de cette demande de proposition, d'expérience de travail avec des charges utiles spatiales EO ou IR.</p> <p>Pour démontrer la conformité, le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitæ pour chaque membre de l'équipe et indiquer les projets, avec dates et durées, ainsi que les responsabilités des ressources.</p>			



**Exigences cotées - volet 3 – Concept de la mission de rechange**

Critères	Critères cotés	Facteurs d'évaluation	Auto-évaluation du soumissionnaire	Justification (renvoi au curriculum vitæ de la ressource, s'il y a lieu)
R1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées au critère O2 ont de l'expérience au cours des 10 dernières années, de la date de fermeture de cette demande de proposition, de la conception de charges utiles EO ou IR.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une brève description du ou des projets et du rôle des ressources dans la conception de charges utiles EO ou IR.</p>	<p>15 points = expérience confirmée de la conception de trois charges utiles EO ou IR ou plus.</p> <p>10 points = expérience confirmée de la conception de deux charges utiles EO ou IR.</p> <p>5 points = expérience confirmée de la conception d'une charge utile EO ou IR.</p> <p>0 point = aucune expérience</p> <p><b>Nombre maximal de points = 15</b></p>		
R2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées au critère O2 ont de l'expérience au cours des 10 dernières années, de la date de fermeture de cette demande de proposition, de la conception de systèmes de satellites (y compris la charge utile et le véhicule spatial), avec un système EO ou IR comme principale charge utile.</p>	<p>15 points = expérience confirmée de la conception de trois (ou plus) systèmes de satellites avec des systèmes EO ou IR comme principales charges utiles.</p> <p>15 points = expérience confirmée de la conception de trois (ou plus) systèmes de satellites avec des systèmes EO ou IR comme principales charges utiles.</p> <p>15 points = expérience confirmée de la conception de trois (ou plus) systèmes de satellites avec un système EO ou IR comme principale charge utile.</p>		



Critères	Critères cotés	Facteurs d'évaluation	Auto-évaluation du soumissionnaire	Justification (renvoi au curriculum vitæ de la ressource, s'il y a lieu)
	<p>Le soumissionnaire doit fournir une description détaillée du ou des projets et du rôle du membre de l'équipe dans la conception de systèmes de satellites avec un ou des systèmes EO ou IR comme principales charges utiles.</p>	<p>0 point = aucune expérience</p> <p><b>Nombre maximal de points = 15</b></p>		
<b>R3</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience au cours de 10 dernières années, de la date de fermeture de cette demande de proposition, de l'exécution des prochaines étapes pour des systèmes de satellites qui comprennent des charges utiles EO ou IR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- conception;</li> <li>2- fabrication;</li> <li>3- mise en service;</li> <li>4- exploitation.</li> </ul> <p>Le soumissionnaire doit fournir des renseignements sur son expérience au moyen du modèle fourni à la pièce jointe 4.7.</p>	<p>8 points = Expérience confirmée dans les quatre étapes</p> <p>6 points = Expérience confirmée dans trois étapes</p> <p>4 points = Expérience confirmée dans deux étapes</p> <p>2 points = Expérience confirmée dans une étape</p> <p>0 point = aucune expérience</p> <p><b>Nombre maximal de points = 8</b></p>		
		<p>Total des points (maximum de 38 points)</p>		



## ANNEXE B

### BASE DE PAIEMENT - MOD 001

Pour les services professionnels facultatifs figurant à l'article 3.2 de l'Énoncé des travaux, l'entrepreneur doit être payé selon la base de paiement suivante :

N° de l'article	Description	Tarif journalier ferme tout compris (TPS ou TVH en sus)
1	Tarif journalier ferme tout compris pour l'ensemble des ressources exécutant les travaux aux termes de la section 3.1 de l'Énoncé des travaux  <b>Période d'option 1 (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020)</b>	<i>\$ (le prix sera inséré à l'attribution du contrat)</i>
2	Tarif journalier ferme tout compris pour l'ensemble des ressources exécutant les travaux aux termes de la section 3.1 de l'Énoncé des travaux  <b>Période d'option 2 (du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021)</b>	<i>\$ (le prix sera inséré à l'attribution du contrat)</i>

Aux fins du présent contrat, une journée de travail est le nombre total d'heures travaillées par l'équipe, jusqu'à un maximum de 7,5 heures par jour de travail, à l'exclusion des pauses-repas. Le paiement sera effectué pour les jours effectivement travaillés, sans possibilité de congé annuel, de jours fériés et de congés de maladie par jour.

Pour calculer les heures travaillées par l'équipe, le nombre total d'heures travaillées par tous les membres en une journée sera additionné puis divisé par le nombre de membres de l'équipe pour obtenir le total des heures travaillées par l'équipe.

Par exemple, une équipe est composée de 3 personnes où le membre de l'équipe A a travaillé 2,5 heures, le membre de l'équipe B a travaillé pendant 5 heures et le membre de l'équipe C a travaillé 7,5 heures, le total de 15 heures est ensuite divisé en 3 pour une journée totale de l'équipe de 5 heures.

Si le temps travaillé est supérieur ou inférieur à une journée, la formule suivante sera utilisée:

$(\text{Heures travaillées} \times \text{taux journalier ferme tout compris applicable}) \div 7,5 \text{ heures}$

Aucuns frais d'heures supplémentaires ne seront autorisés en vertu du contrat. Tout le temps travaillé sera rémunéré conformément au paragraphe ci-dessus



**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT IDENTIQUES ET PLEINEMENT EN VIGUEUR.**